

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL  
- Désignation d'un  
représentant du  
Conseil Municipal à  
l'Assemblée Spéciale  
et du représentant  
permanent aux assemblées  
générales ordinaires et  
extraordinaires de la  
Société d'Equipement du  
Département de l'Aisne.

==

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
23/06/20

Date d'affichage :  
07/07/20

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2020 à 18h00

Réunion par visioconférence

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Colette BLERIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe CARMELLE, Mme Najla BEHRI, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN, M. Sébastien ANETTE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Julien CALON, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES, Mme Aïssata SOW, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La ville de Saint-Quentin est actionnaire de la SEDA (Société d'Equipement du Département de l'Aisne, SAEML au capital de 1 500 000€), mais elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur.

De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections municipales de mars dernier, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la SEDA.

Enfin, il convient que la collectivité désigne son représentant auprès des assemblées générales de la SEDA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1524-5 et vu le Code de Commerce, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de désigner M. Jean-Michel BERTONNET pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la SEDA composée de la Communauté d'Agglomération de Communes de Chauny-Tergnier-La Fère, de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, de la Communauté de Communes du Pays des Trois Rivières, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, des communes d'Athies-sous-Laon, de Beautor, de Chauny, de Château-Thierry, de La Fère, de Gauchy, d'Hirson, de Laon, de Sains-Richaumont, de Saint-Quentin, de Soissons, de Tergnier et de Vervins.

Ce représentant désignera au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires deux administrateurs qui siègeront au Conseil d'Administration de la SEDA

2°) de désigner M. Jean-Michel BERTONNET pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SEDA.

3°) d'autoriser M. Jean-Michel BERTONNET à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'Assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant Spéciale.

4°) d'autoriser son représentant à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés soit par le Président du conseil d'administration, par le représentant de l'assemblée spéciale au sein du Conseil d'Administration ou par le Président de cette assemblée si celui-ci est distinct des représentants.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 38 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

  
Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200629-49706-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

